



Taxe de séjour sur camping

Par **gours87**, le **06/09/2011** à **00:21**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté un mobilhome situé sur un camping. Celui-ci nous établit annuellement un contrat renouvelable, avec les modalités suivantes :rnrn- Aucun frais financier à condition de laisser mon bien **5 semaines consécutives** pendant les mois de Juillet & Août . Pendant cette période, le camping perçoit la taxe de séjour des différents occupants.rnrn- De mon côté, je fais aussi de la location de vacances pendant les autres mois de l'année ou je demande la taxe de séjour aux locataires saisonniers.rnrnA mon grand étonnement, le camping vient de m'envoyer une facture pour la **taxe de séjour 2011 de 99€** (somme totale annuelle demandée par la municipalité). Il perçoit la taxe de séjour pendant 5 semaines et me la facture en totalité ? Aucun prorata ?rnrnCelle-ci doit être reversée à la trésorerie municipale c'est pourquoi je ne suis pas d'accord !rnrnJe veux bien réglé les différentes taxes de séjour de **MES locations** envers l'administration locale mais non celles du camping !rnrnQu'en est-il de la législation et de mes DROITS ou des solutions éventuelles (compromis, arrangements, etc,...) ?rnrnMerci d'avance de vos réponses...